

L'an deux mille vingt-deux, le trois mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni en visioconférence à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation GEMAPI.

FORMATION GEMAPI		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
11	7 + 0	7
Total des voix : 20		

Etaient présents :

Bernard CLAP : Président du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon (1 voix)
Gilles MEGIS et Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération (3,5 voix)
Patrick VINCENTELLI et Marie-Françoise BONNAVENTURE : Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon (1,5 voix chacun)
Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière (4,5 voix chacun)

Date de convocation :
16/02/2022

Délibération n°
22_03_CS2_01

PROGRAMME D' ACTIONS 2022 ET PROJET DE BUDGET GEMAPI POUR L'EXERCICE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date du 18 octobre 2019 par laquelle le comité syndical, réuni en formation plénière, a décidé la création d'un budget annexe GEMAPI à compter de l'exercice 2020

A l'issue de la présentation du programme d'actions détaillé et proposé pour l'année 2022 et du projet de budget qui en découle

Les membres du comité syndical réunis en formation GEMAPI :

- valident à l'unanimité le programme d'actions 2022 et le projet de budget GEMAPI 2022 qui en découle et se synthétisant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits proposés au vote	2 576 250,00	2 496 719,07
Restes à réaliser	0.00	0.00
Résultat de fonctionnement reporté	0.00	79 530,93
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 576 250,00	2 576 250,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits proposés au vote	98 696,00	70 329,52
Restes à réaliser	91 981,00	102 762,60
Résultat de fonctionnement reporté	0.00	17 584,88
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	190 677,00	190 677,00

TOTAL projet BP GEMAPI 2022	2 766 927,00	2 766 927,00
------------------------------------	---------------------	---------------------

... / ...

- valident les cotisations 2022 des EPCI au titre de la compétence GEMAPI et calculées selon la formule figurant à l'article 19 des statuts du syndicat mixte :

- Communauté de communes Alpes Provence Verdon : 194 246 €
- Durance Luberon Verdon Agglomération : 157 139 €
- Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse : 23 488 €
- Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon : 64 416 €
- Communauté de communes Provence Verdon : 44 269 €
- Provence Alpes Agglomération : 23 044 €
- Dracénie Provence Verdon Agglomération : 29 512 €

- décident de proposer ce projet de budget au vote du comité syndical qui se réunira en formation plénière le 31 mars 2022.

- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président :
Bernard CLAP



DEL22_03_CS2_01